

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 49

Artikel: Petite revue de l'année : speech d'un major de table au banquet de la Société des carabiniers : hôtel Beau-Rivage, 3 décembre 1893
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Les nouveaux abonnés au CONTEUR pour l'année 1894 recevront ce journal gratuitement jusqu'à la fin de l'année courante.

Petite revue de l'année.

Speech d'un major de table au banquet de la Société des carabiniers. Hôtel Beau-Rivage, 3 décembre 1893.

Tout à l'heure, je m'adressais cette question : Se peut-il qu'une année se soit écoulée déjà, depuis notre banquet de 1892?... En effet, on dirait vraiment qu'il n'y a de cela que quelques mois à peine, tant les choses vont vite dans ce monde, tant elles vont vite, surtout dans la Société des carabiniers.

Ne vous semble-t-il pas, messieurs, que c'était hier que, dans cette même salle, à la lumière des lustres, vous m'offriez si gracieusement un charmant souvenir de mes longues fonctions de major de table, souvenir accompagné d'une veste aux couleurs cantonales, et portant le n° 34?... Je ne saurais voir autre chose dans celle-ci qu'un témoignage de sympathie, une marque d'attachement de votre part : La Genèse ne nous dit-elle pas que Jacob aimant Joseph plus que tous ses autres fils, lui fit don d'une robe bigarrée?

Cette veste, que je conserve à la maison comme un précieux souvenir, est pour moi d'un grand enseignement.

Il m'arrive parfois de m'adresser à elle et de lui dire :

— Que de gens auraient dû te posséder comme moi ! Que de gens seraient plus modestes, plus conciliants, si quelque veste était venue à temps rabattre leur orgueil !... Combien de politiciens, d'avocats, d'orateurs à la parole trop facile, seraient plus circonspects dans leur langage et auraient moins de déceptions, si de temps en temps on les menaçait d'une petite veste !...

Ah ! messieurs, ce qu'un tel vêtement peut apporter, chez un homme, de modération et de sages conseils est immense ! Aussi gardé-je la mienne religieusement.

Vous me permettrez cependant de dire à cet endroit, que si jamais votre

intention était de me favoriser encore d'un pareil cadeau, de vouloir bien tenir compte de la saison et ne pas me vêtir de satinette, alors que souffle la bise de décembre.

Je vous disais à l'instant que les choses vont vite dans ce monde ; en effet, que d'événements depuis notre précédent banquet !

Si nous donnons un coup d'œil sur l'année qui vient de s'écouler, le mois de janvier déjà nous fournit la menace d'un cataclisme, qui a profondément ému — dans des sens différents, il est vrai, — notre monde politique.

Vous savez tous que le 5 janvier, le parti radical tint à Chillon son assemblée préparatoire en vue des élections fédérales. Cette assemblée eut lieu dans la *Salle des Chevaliers*.

Eh bien, on avait constaté précédemment que le plancher de celle-ci ne reposait que sur des poutres entièrement pourries, et qu'un affaissement s'était déjà produit ; mais, hélas ! ces braves gens l'ignoraient, et, sans le savoir, péroraient sur un tombeau !

« Nous l'avons échappé belle ! » disait la *Revue*, quelques jours après.

Vous représentez-vous, chers concitoyens, cette fleur du parti radical s'effondrant au milieu d'une éloquente péroration ! Vous la représentez-vous engloutie à jamais dans les horribles et insondables oubliettes du vieux manoir !...

A cette idée, il semble que chacun doive sentir ses cheveux se dresser sur la tête !... Et cependant, ce n'eût peut-être pas été le cas chez beaucoup de gens, si cette affreuse catastrophe fût arrivée. Ils auraient évidemment pris une figure de deuil, un air bien attristé, mais on se console si vite aujourd'hui, que si vous leur eussiez demandé dix jours plus tard :

— Voudriez-vous voir revenir à la vie ces pauvres victimes de Chillon ?...

— Eh bien, vous auraient-ils répondu, la chose est fort triste, hélas ! même pour des radicaux, mais enfin que voulez-vous, elle devait arriver ainsi. Ils sont là-bas par le fait d'une

volonté suprême ; il faut les y laisser tranquilles !

Chose plus réjouissante, le 1^{er} février, un fraternel banquet réunissait au Casino-Théâtre nos députés au Grand Conseil, dont le mandat venait d'expirer. Toutes les opinions y étaient représentées, et ce n'était partout que protestations d'amitié et paroles conciliantes : un attendrissement général, enfin. La douce brise du 6 mai soufflait encore.

M. Decollogny, portant le toast à la patrie, dit : « Il n'y a plus ici ni de droite ni de gauche ; il n'y a que des députés. » Tout cela était fort beau, mais nous estimons qu'il n'y avait pas même de députés, leur mandat étant expiré. Nous comprenons néanmoins qu'en semblables circonstances, on puisse se faire un moment illusion : on se trouve si bien assis, paraît-il, sur les bancs du Grand Conseil, qu'il ne semble pas qu'on doive jamais les abandonner.

L'honorable M. Ruffy va vite, très vite, lui. Il rappelle 1803 et évoque déjà le centième anniversaire de cette date mémorable pour le canton de Vaud. Il faut penser d'avance à 1903, dit-il, et nous mettre à même de célébrer ce jubilé avec éclat !

Et en nous faisant entrevoir d'ici là la réalisation de projets magnifiques, il boit au canton de Vaud, à Lausanne, et à la situation brillante qu'ils auront lors du centenaire de 1903.

Eh bien, j'aime, chez notre sympathique et honoré conseiller d'Etat, cette foi, cette confiance entière dans l'avenir. Je l'apprécie d'autant plus qu'il y a chez nous encore trop de gens qui broient du noir et voient notre patrie vaudoise, ainsi que sa capitale, marcher à leur ruine et se lancer dans un avenir sombre ! sombre ! à donner le frisson !

Ici, permettez-moi d'interrompre un instant mon récit pour vous proposer de boire à la réalisation des vœux exprimés par M. Ruffy. Et quant à ce qui concerne Lausanne, buvons aussi aux hommes dévoués qui ont consacré jusqu'ici leur temps et leur intelligence aux intérêts et à la prospérité de cette

ville. Espérons, chers concitoyens, qu'ils seront appelés à nous rendre de nouveaux et nombreux services encore. Qu'ils vivent !

Heureux de la franche cordialité qui présidait à la réunion des députés dont nous venons de parler, M. Boiceau s'efforça de démontrer que s'il y a chez nous des divergences d'opinions, ce ne sont que des nuances ; c'est que le bien du pays ne semble pas à tous pouvoir être atteint de la même façon.

On ne saurait être plus bienveillant pour tous.

Nous pouvons donc conclure de là que nos partis politiques usent de moyens divers, — simple question de variété, — mais qu'au fond il n'y a chez nous qu'une même pensée, le bien du pays, comme on vient de le dire ; que nous procédons avec calme, sans passion ; que dans nos affaires publiques, dans nos élections, en particulier, nous faisons très scrupuleusement la part de chacun. Dès lors, pas de surprises, ainsi que nos élections communales l'ont démontré.

C'est vraiment bien réjouissant !

Vers la fin du mois de février, nous eûmes la visite de LL. MM. II. d'Autriche. On se souvient que l'impératrice, ayant devancé son auguste époux, vint, de Territet, l'attendre à la gare de Lausanne. Et tous nos journaux de raconter avec un certain étonnement qu'ils s'étaient embrassés là comme des pauvres.

« Et pourquoi pas, nous disait à ce propos un bon Vaudois, chacun se sent, même les empereurs ! »

C'est dans cette journée, et en attendant le train impérial, qu'Elisabeth-Amélie, accompagnée d'une dame de la cour, visita notre ville ; qu'elle alla croquer quelques fines pâtisseries chez M. Niffenegger, et que, sur la place Saint-François, attirée chez M. Taillens par ses belles vitrines, elle y acheta quelques bijoux.

Que mon ami Taillens, ici présent, veuille me permettre de rappeler en quelques mots une partie de la conversation qu'il eut avec Sa gracieuse Majesté.

M. Taillens la reçut avec la courtoisie et l'amabilité dont il use envers tous ses clients, mais ignorant absolument à qui il parlait.

Les emplettes effectuées, l'impératrice lui demanda où elle pourrait prendre une tasse de café.

— Eh bien, madame, répondit-il, si vous le voulez bon et chaud, allez au Café du Grand-Pont.

Le conseil fut suivi. Ces dames s'installèrent à une table du fond. On les servit comme on y sert tout le monde,

très poliment, mais sans autre cérémonie.

Et là aussi, ce ne fut qu'après leur départ qu'on apprit qui elles étaient.

Dès lors une émotion indescriptible s'empara des garçons, désolés de ne pouvoir retrouver, parmi les nombreuses tasses de l'établissement, celle qui avait eu la faveur des lèvres impériales. Et de répéter aux clients qui arrivaient : « Elle s'est assise là, messieurs !... Elle s'est assise là !... »

LL. MM. II. ont fait bien d'autres heureux pendant leur court séjour sur les bords du Léman. Par exemple, elles se sont régalées des bricelets de Vevey, et en ont fait expédier à Vienne une abondante provision, ce qui a valu au fabricant l'honneur de mettre sur sa carte de commerce : *Fournisseur de la cour impériale d'Autriche !*

L'empereur a si favorablement apprécié ce produit, qu'après son retour à Vienne, et lorsqu'il fit appeler auprès de lui notre ambassadeur, M. Aepi, qui prenait sa retraite et rentrait à Saint-Gall, il le félicita sur la manière distinguée dont il avait rempli sa mission, et ajouta, en parlant de notre pays :

« Excellence, je reviens enchanté des bords du Léman. Un peuple qui fait de si bons bricelets, me semble appelé à de hautes destinées. Dites-lui que je reste son fidèle client, et qu'il peut compter sur toute ma sympathie !... » Bon retour à la maison, Excellence ! »

Quelques semaines plus tard, Guillaume II traversait la Suisse, et était reçu à Lucerne avec les égards et la déférence dus au souverain d'un grand Etat, mais avec un cérémonial très simple au fond.

De sa bonne et large main républicaine, le président de la Confédération serra celle de l'empereur, la secoua vigoureusement trois fois, à la bonne franquette, et lui souhaita la bienvenue.

L'impératrice, enchantée d'un si cordial accueil, prit immédiatement le bras de M. Schenk, et, l'entraînant vers l'hôtel où le couvert était mis :

« Allons toujours du côté de la soupe, cher président, lui dit-elle, j'ai hâte de me restaurer. »

Le menu — que nous n'avons apprécié que par les journaux — était délicieux, paraît-il. Les heureux mortels qui se trouvaient au nombre des convives pourraient nous en dire quelque chose.

Les discours ne furent guère qu'un échange de politesses. Ce qui nous est resté de plus clair de cette entrevue, c'est que l'empereur a tout particulièrement apprécié le Dézaley de 1854, fourni par M. Gustave Fonjallaz.

Il est cependant, dans les paroles pro-

noncées par M. Schenk, cette phrase qui est à souligner : « Le peuple suisse sera toujours prêt à défendre avec énergie son indépendance et sa liberté ! » Ce qui voulait dire assez clairement : « Sire, n'éveillez pas le chat qui dort ! »

Si nous arrivons aux mois d'été durant lesquels le soleil ne cessa de nous darder ses rayons brûlants, nous voyons, d'un côté, le vigneron se frotter les mains, de l'autre, le campagnard pleurer sur le foin. Nous voyons le bétail mis à la portion congrue, et le traitement des membres de nos autorités judiciaires supérieures subordonné à une question de fourrage.

N'en parlons plus !

Un événement qui ne peut être passé sous silence est la bataille qui s'est livrée en juillet entre les cadets de Lausanne et ceux de Vevey, sur les hauteurs qui avoisinent le lac de Bret.

La guerre commença vers 8 heures du matin, par des engagements d'avant-postes. Dès lors, jusque vers midi, combat acharné !

Le vallon retentissait des salves serrées de l'infanterie et des détonations formidables de l'artillerie. Les eaux de Bret étaient soulevées en vagues immenses, et dans le fond de leur bassin violemment secoué, s'ouvrait une crevasse qui, au dire d'un géologue, ne serait point étrangère à la baisse extraordinaire de ce lac après l'événement.

Dans le choc des deux armées, aucune balle n'a touché, heureusement, tant les combattants, aveuglés par la colère, visaient mal.

Donc pas de mort ; mais une blessure.

Et lorsqu'on fit appeler devant le conseil de guerre l'auteur de cette maladresse, sa réponse fut :

« Eh bien, pourquoi m'a-t-il crié des noms ?... »

Aujourd'hui, le lac a repris son niveau normal, et la « Ficelle » rendra sans doute, ce soir, de très grands services à plusieurs d'entre nous.

N'oublions pas l'inauguration du chemin de fer qui relie maintenant deux localités importantes, l'industrielle Sainte-Croix et Yverdon, la paisible ; Yverdon, qui vient de nous donner l'exemple d'une si touchante unanimité dans la nomination de son conseil communal.

Mais quel temps ! que de pluie dans ce jour de fête ! C'était à croire que Cavin, mal inspiré, et se vengeant de M. Barbey, lui avait dit :

— Ah ! tu veux nous priver du thé d'octobre et nous mettre au régime de

l'eau?... eh bien, tiens! prends! en voilà à discrétion!»

Quoiqu'il en soit, cette intéressante ligne n'en rendra pas moins d'excellents services, qui feront bien vite oublier les averses du 17 novembre.

Viendra prochainement l'inauguration du Chavornay-Orbe, qui sera suivie, nous aimons à le croire, de celle du chemin de fer international Grands-Moulins-Cossonay. Le retard apporté dans son achèvement provient d'un conflit tout à fait imprévu : Cossonay veut la crémaillère; le département fédéral n'en veut pas; telle est la question qui les met tous les deux sur les dents. Nous le regrettons, car ce doit être une tâche bien pénible pour nos amis de Cossonay, que de graver les *Côtes* au retour du banquet des carabiniers!

Messieurs, une chronologie détaillée de tous les événements qui se sont succédé dans le courant de l'année nous mènerait trop loin. Nous nous résignons en disant que tout ne va pas si mal dans notre chère patrie vaudoise. A l'extérieur, l'alliance de deux grandes nations semble assurer une longue paix.

Une seule chose reste inquiétante : c'est l'attitude toujours menaçante de Dubrit, caché dans les bois du Jorat.

Eh bien, chers concitoyens, en attendant que nous soyons débarrassés de ce personnage, livrons-nous tout entiers à la joie; buvons à la réussite de notre banquet; buvons à la prospérité de la Société des carabiniers.

Qu'elle vive!

Mélanges vaudois.

Sous ce titre (*) vient de paraître chez M. Payot, à Lausanne, un recueil des œuvres choisies de feu Louis Favrat. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en publiant ici une ou deux pages extraites de ce charmant ouvrage.

Voici d'abord quelques passages d'un chapitre intitulé *Un botaniste vaudois*, que l'auteur a consacré à la mémoire de son ami le juriste et botaniste Jean Muret.

« Jean Muret naquit le 21 mars 1799. Son père, Jules Muret, avocat distingué, était alors membre du Sénat helvétique et résidait à Lucerne; il devint plus tard conseiller d'Etat et landammann du canton de Vaud. C'est un des magistrats qui, avec Henri Monod et Auguste Pidou, ont le plus contribué à l'organisation du canton de Vaud, lors de son entrée dans la Confédération, en 1803.

» Destiné à la carrière du droit, le jeune Muret fit ses premières études au

collège de l'Académie de Lausanne. Il alla les poursuivre et les achever en Allemagne et à Paris. Dès qu'il eut obtenu son doctorat, il rentra à Lausanne, où il ne pratiqua pas longtemps, appelé qu'il fut de bonne heure aux fonctions de juge au tribunal de première instance, puis au tribunal d'appel, dont il fut l'un des membres les plus distingués....

» ... Jean Muret ne condamnait jamais une idée *à priori* et parce qu'elle venait du parti opposé; il la pesait et l'examinait, et dût-il déplaire à ses amis politiques, il votait selon sa conscience et jamais selon le mot d'ordre. Il présida souvent le Grand Conseil, et soit comme président, soit comme député, il contribua par sa parole nette et persuasive au développement des institutions et des lois. Muret n'était jamais verbeux et ampoulé, comme nombre d'avocats, « qui sont la plaie des assemblées délibérantes. » (C'est lui-même qui me le disait un jour.) Il se contentait d'aller droit au cœur de la question et de la résoudre par une argumentation serrée, à laquelle il était difficile d'échapper.

» ... Avant 1845 la botanique fut loin d'être pour notre ami l'amie de toutes les heures. Les devoirs du magistrat passaient les premiers. Ce n'est pas à dire que la science aimable par excellence n'ait pas commis quelques indiscretions, car enfin il est difficile d'être botaniste à demi. Un jour, par exemple, Jean Muret faisait avec le tribunal criminel en corps une inspection des lieux où s'était commis un homicide. La circonstance était très grave; l'accusé précédait le cortège entre deux gendarmes. C'était dans les bois qui dominent Mex, village du district de Cossonay, à l'occident de Lausanne. Les juges étaient en habit noir, comme il convenait. Tout à coup, Jean Muret aperçoit un *Carex* nouveau pour lui, ou du moins qu'il n'avait pas encore récolté lui-même, c'était le *Carex pilosa*. Il eut un instant d'hésitation, puis rapidement il arracha le pied, le plia en deux et le glissa dans son portefeuille. La dignité du tribunal n'en fut pas amoindrie, et le cas n'en fut pas moins consciencieusement instruit et jugé...

» ... Jusqu'en 1862, la botanique dut compter avec les devoirs de l'homme d'Etat, mais dès lors il s'y livra tout entier, sans toutefois négliger ses devoirs de citoyen et sans manquer un seul scrutin, sauf une seule fois qu'il s'arrangea avec le professeur Rambert, qui, dans le cas particulier, était d'une opinion contraire, et ils ne votèrent ni l'un ni l'autre, ce qui ne changea rien au résultat. Le fait est qu'on était au mois des violettes et qu'il y en avait de fort intéressantes, critiques et nouvelles dans la contrée de Montreux et de Ville-neuve...

» Les résultats de ses investigations, qu'il a poursuivies durant une quarantaine d'années, constituent un herbier considérable, qui a été acquis par l'Etat de Vaud et qui dépose au Musée cantonal à Lausanne. C'est sans contredit l'herbier suisse le plus complet et le plus authentique... Notre ami a été sage, il s'est restreint, et il a pu ainsi donner tous ses soins, toute son attention, au champ qu'il a exploré. Il a préféré s'en tenir à un herbier national. Ses idées à ce sujet étaient si bien arrêtées, qu'il s'enquerrait toujours minutieusement des limites, quand il allait recueillir quelque plante sur l'extrême frontière. Le *Crepis jubata*, par exemple, croît sur le revers tyrolien du Fimberpass, dans la basse Engadine méridionale. Quand on lui donna ce renseignement, Muret hocha la tête en disant que ce n'était pas en Suisse. Mais, sur de nouveaux renseignements, il consulta la carte Dufour, et vit avec bonheur que la limite se trouvait fort au-dessous de la ligne de faite, et que le rarissime *Crepis* croissait sur terre suisse. Alors il partit et trouva la charmante composée. « Ainsi, vous, juriste, vous n'exerceriez pas même votre droit de *ramelage*? » lui disais-je un jour. Vous savez, quand les rameaux de l'arbre du voisin pendent chargés de fruits sur votre terrain, les fruits vous appartiennent. — *Distinquo*, me répondit-il, ce sont deux questions: il y a le code rural et la botanique. Une plante a beau étendre ses rameaux sur territoire suisse, si elle est enracinée sur sol étranger, je n'y touche pas.

» Entre les années 1860 et 1870, Muret fit un grand voyage en Allemagne et en Autriche, où il visita entre autres son ami le bourgmestre Schneider, de Magdebourg, mais il n'herborisa pas. Il m'a plus d'une fois répété, en me parlant de ce voyage, que si jamais il avait été tenté, c'est sur les hauteurs de Budapest, où il trouva une végétation splendide, variée, tout orientale et naturellement nouvelle pour lui. Pourtant il tint bon: en botanique, comme en politique, il avait ses principes, et il y resta fidèle.

» Le récit des nombreux voyages botaniques de Jean Muret et des mille et une aventures et anecdotes qui s'y rapportent formerait un gros volume, un *Muretiana* bien autrement original et piquant que celui du XVI^e siècle. Parmi ces aventures, il en est au moins une que je voudrais citer, parce que Victor Ruffy, de Lutry, qui fut président élu de la Confédération, y joue un rôle essentiel. C'était à l'époque de fièvre qui a précédé et suivi la révolution vaudoise de 1845. Victor Ruffy, alors jeune licencié en droit, donnait tous ses loisirs à la botanique, et il avait accompagné

(*) LOUIS FAVRAT. — *Mélanges vaudois*. Français et patois. Avec une préface de M. Philippe Godet, un portrait de l'auteur et la musique de deux chansons. — Lausanne, F. Payot, éditeur.